

Grand Jeu Concours Ticket Restaurant[®] / Brico Dépôt

Article 1 – Objet

La **S.A.S EDENRED France**

Au capital de 388.036.640 Euros

Dont le siège social se trouve **166-180 Boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff France**,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 393 365 135
(ci-après désignée la « Société Organisatrice »)

Organise du **16 MAI 2011 AU 20 JUIN 2011 inclus**.

Un jeu concours **destiné aux salariés des magasins Brico Dépôt**

Article 2 - Conditions de participation

La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique majeure à la date de démarrage de l'opération, domiciliée en France métropolitaine, salariés dans les magasins Brico Dépôt et ayant déposé un bulletin de réponse au quizz, à leur responsable CSA.

Dates de l'opération : du **16 MAI 2011 AU 20 JUIN 2011**.

- Chaque Bénéficiaire ne peut participer qu'une seule fois sur l'ensemble de la période de jeu.

Il est expressément spécifié qu'aucun des membres du personnel de la Société Organisatrice, EDENRED FRANCE, ne pourra participer directement ou indirectement au présent jeu.

Toute participation devra être loyale. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

Article 3 – Les lots

Le jeu sera doté des lots suivants :

- **Une Boîte à Cadeaux à gagner « Mes Trucs Tendances »** par magasin (102 magasins dispersés dans toute la France) :
 - **102 Boîtes à Cadeaux « Mes Trucs Tendances »** (une boîte à gagner par magasin)
 - Valeur unitaire du lot : **59 € TTC** (prix public)
 - Valeur total des lots sur l'ensemble du jeu-concours : **6490 € TTC** (prix public)

Article 4 – Déroulement des opérations

Le jeu se déroulera selon les conditions suivantes :

Pour jouer, il suffit à chacun des salariés participants de compléter et de renvoyer le bulletin de participation (en remplissant correctement le questionnaire) distribué par les CSA de chaque magasin Brico Dépôt à ces derniers **avant le 20 JUIN 2011**.

Conformément aux dispositions de l'article 2 du présent règlement, l'opération se déroulera du 16 Mai 2011 au 20 JUIN 2011.

UN (1) TIRAGE AU SORT sera effectué entre le 21 JUIN ET LE 30 JUIN 2011, par le par le CSA de chaque magasin, soit 102 (cent deux) tirages au sort pour l'ensemble des magasins Brico Dépôt.

Un (1) seul bulletin sera tiré au sort par magasin, soit 102 (cent deux) gagnants sur l'ensemble du jeu. Les gagnants sont avertis par Brico Dépôt via l'affiche disposée dans le magasin, qui révélera le nom du gagnant.

Comment utiliser la Boîte à Cadeaux :

- Le salarié commande choisit son cadeau grâce au jeu de cartes descriptives
- Il effectue sa commande sur **www.laboiteacadeaux.kadeos.fr** ou par téléphone au **0800 94 05 03** (numéro gratuit).
- Il reçoit son cadeau à l'adresse de son choix, sous 3 à 4 semaines

ARTICLE 5 : Contrepartie, échange

Le lot ne pourra en aucun cas être repris ou échangé contre sa valeur en espèces ou toute autre dotation.

Toutefois, en cas de force majeure, la Société EDENRED FRANCE se réserve le droit de remplacer le lot annoncé par des lots de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – Gratuité du jeu

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Les frais engagés par les participants pour obtenir communication du présent règlement, pourront leur être remboursés (timbre remboursé sur la base du tarif courrier service économique en vigueur) sur simple demande écrite adressée à :

EDENRED FRANCE, «Jeu-Concours Ticket Restaurant®/ Brico Dépôt» - Service marketing – Immeuble Columbus- 166-180 boulevard Gabriel Péri – 92245 Malakoff Cedex France.

En aucun cas, les frais de déplacement de toute nature ne seront remboursés.

ARTICLE 7 : Responsabilité de la Société Organisatrice :

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de suspendre, de modifier, de reporter ou d'annuler ce jeu si des circonstances exceptionnelles l'exigent. Sa responsabilité ne saurait alors être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable – et aucun recours ne pourra être engagé contre elle – en cas de survenance d'événements présentant les caractères de la force majeure (grève, intempérie...) privant partiellement ou totalement le gagnant du bénéfice de son gain.

ARTICLE 8 : Règlement du jeu

La participation à ce jeu implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu. Toute fraude ou tentative de fraude au présent jeu par un participant entraînera l'élimination de ce dernier et pourra donner lieu à des poursuites.

Le règlement complet pourra être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante :

EDENRED FRANCE, «Jeu-Concours Ticket Restaurant®/ Brico Dépôt» - Service marketing – Immeuble Columbus- 166-180 boulevard Gabriel Péri – 92245 Malakoff Cedex France.

ARTICLE 9 : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leur propriétaire respectif.

ARTICLE 10 : Données à caractère personnel

Conformément à la Loi 78-17 du 6 Janvier 1978 « Informatiques et libertés » et ses décrets d'application modifiés, les participants sont informés que la communication de leurs coordonnées est obligatoire pour participer à l'opération et qu'elles ne sont utilisées que par la Société Organisatrice.

En participant au jeu, le gagnant, à moins de renoncer au bénéfice de son lot, autorise la Société Organisatrice à utiliser dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sa dénomination sociale et son adresse ou ses nom, prénom, adresse sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère une rémunération, droit ou avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot, pendant deux ans à compter du tirage au sort.

Les informations nominatives pourront faire l'objet d'un traitement informatisé aux fins d'enregistrer les participations. Chaque participant dispose à ce titre d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux données le concernant recueillies à l'occasion du présent jeu.

Le droit s'exerce sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
EDENRED FRANCE, «Jeu-Concours Ticket Restaurant®/ Brico Dépôt» - Service marketing – Immeuble Columbus- 166-180 boulevard Gabriel Péri – 92245 Malakoff Cedex France.

ARTICLE 11 : Dispositions générales

Le présent règlement est soumis au droit français.

Les litiges seront portés devant les tribunaux français compétents.

ARTICLE 12 : Dépôt et Consultation du Règlement de Jeu

Le présent règlement est déposé **chez la SCP PINTUS - DI FAZIO – DECOTTE - DEROO, Huissiers de Justice associés à MORNANT 69440, 13 Rue Guillaumond.**

Il peut être consulté sur le site www.Reglement-Jeux.fr.

Suivant procès verbal de dépôt de règlement de jeu du **13 AVRIL 2011** qui se trouve annexé au Premier Original du Procès Verbal concernant la Minute de l'Etude.